

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30

Date de convocation : 8 novembre 2022

Délibération
N°B2022_105

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales - Emprunts

OBJET : FINANCES – Garantie pour un contrat de prêt 412 000€ réalisé par la société Alenis auprès de CRCMM MONTPELLIER ENTREPRISES

La SA à conseil d'administration Alenis, a prévu de financer des travaux de réalisation d'un programme immobilier tertiaire Quantum (partie locative) destiné à accueillir sur la zone d'activité Pôle santé les premières activités dont les besoins en surface ne permettent pas l'acquisition d'une parcelle de la ZAC.

Ce financement nécessite la réalisation d'un contrat de crédit de prêt d'un montant de 412 000€, auprès de CRCMM MONTPELLIER ENTREPRISES, et sollicite le Grand Narbonne pour garantir cet emprunt.

Le Grand Narbonne possède la capacité juridique et financière pour garantir ce concours à concurrence de 50% des 412 000€.

Les conditions de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Objet Promotion accompagnement (partie locative)

Numéro 10278 00863 00020069301

Type Promotion immobilière

Montant 412 000 €

Taux fixe initial : 2.950% l'an

Périodicité Mensuelle

Durée d'amortissement : 225 mois

Date de première mensualité : 30/04/2024

Frais de dossier : 2 000€

Taux Effectif Global 2.99% l'an soit un TEG par mois de 0.25%

Cet emprunt sera garanti par une caution du Grand Narbonne à hauteur de 50%.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Xavier BELART, Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De garantir à hauteur de 50% ledit concours financier souscrit par la SA à conseil d'administration ALENIS auprès de CRCMM MONTPELLIER ENTREPRISES
- De procéder en cas de défaillance de la SA à conseil d'administration ALENIS au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

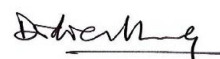
- 1 contrat de prêt
- 1 tableau d'amortissement

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

